



Bureau d'information
et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

Communiqué du Conseil d'Etat

Situation du marché du travail dans le canton de Vaud

Le taux de chômage se maintient sous la barre des 4%

A fin juillet 2007, le taux de chômage s'établissait à 3,9% (3,8% à fin juin 2007) dans le canton de Vaud. Cette valeur s'inscrit dans la stabilité observée depuis le début de l'été. Le nombre de chômeurs inscrits (1) est de 12'900 personnes, soit 94 de plus que le mois précédent. L'effectif des demandeurs d'emploi (2) diminue pour s'établir à 18'229 (-45 personnes).

En comparaison avec le mois de juillet 2006, le nombre de chômeurs et celui des demandeurs d'emploi a diminué dans des proportions respectives de 14,4% et 12,2%. Le taux de chômage s'élevait alors à 4,5%.

La majorité des branches économiques voient le nombre de chômeurs stagner ou diminuer par rapport au mois précédent, les activités de nettoyage présentant la plus forte baisse (-10,4%), suivies de l'informatique (-7,4%). A l'autre extrême, l'administration publique et les assurances sociales subissent la plus forte augmentation (+11,6%), suivies de l'enseignement (+9,9%). Malgré la croissance économique, les jeunes arrivant sur le marché de l'emploi après leur scolarité ou leurs études engendrent une augmentation des effectifs de chômeurs (+19,4% pour les moins de 20 ans et +2,7% pour les 20 à 29 ans).

Seuls trois districts restent au-dessus de la moyenne cantonale du taux de chômage : Lausanne (5,2%), Ouest lausannois (4,5%) et Riviera-Pays-d'Enhaut (4,1%). La diminution des effectifs de chômeurs touche toutes les communes comptant plus de 3'000 actifs. Les communes de Nyon (-10,0%), Renens (-9,7%), Lutry (-9,2%), La Tour-de-Peilz (-8,7%) et Epalinges (-8,5%) enregistrent les plus fortes baisses.

NB : Les chiffres détaillés sont disponibles sur www.vd.ch/emploi (rubrique Statistiques)

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 8 août 2007

Renseignements : Thérèse de Meuron, adjointe du chef du Service de l'emploi, 021 316 61 03 - therese.de-meuron@vd.ch

(1) Toute personne inscrite à un office régional de placement (ORP), n'exerçant aucune activité lucrative au-delà de 6 heures par semaine et disponible de suite pour un emploi.

(2) Toute personne inscrite à un office régional de placement (ORP).



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

Communiqué du Conseil d'Etat